

### luxaprint® flex coat

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

luxaprint® flex coat

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Vernis photopolymérisable pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DETAX GmbH  
Rue: Carl-Zeiss-Straße 4  
Lieu: D-76275 Ettlingen  
Téléphone: +49 7243/510-0  
E-mail: post@detax.com  
Internet: www.detax.com  
Service responsable: This number is only obtainable during office hours  
(Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)  
Téléfax: +49 7243/510-100

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+1-800-424-9300 (CHEMTREC worldwide)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate d'éthyle  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
Méthacrylate d'hexyle  
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 2 de 10

P235	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Tenir au frais.
P280	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations/prescriptions nationales et locales relatives à l'élimination.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange des résines acrylique / méthacrylique et d'excipients.

**Composants dangereux**

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
97-63-2	méthacrylate d'éthyle			20 - < 40 %
202-597-5				
Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H319 H317 H335				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			5 - < 20 %
212-782-2				
607-124-00-X				
01-2119490169-29				
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317				
142-09-6	Méthacrylate d'hexyle			0,1 - < 5 %
205-521-9				
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335				
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			0,1 - < 5 %
278-355-8				
015-203-00-X				
01-2119972295-29				
Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
97-63-2	202-597-5	méthacrylate d'éthyle	20 - < 40 %
par inhalation: CL50 = 38,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 14800 mg/kg			
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	5 - < 20 %
dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg			
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

### luxaprint® flex coat

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 3 de 10

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissures puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 4 de 10

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine dans un lieu frais et sec, ne pas stocker avec des denrées alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local. Stocker à l'abri complet de la lumière. Ne pas stocker sous gaz de protection, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Vernis pour revêtement des embouts auditifs dans le domaine de l'audiologie. Destinée à du personnel qualifié.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,822 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,233 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,145 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 5 de 10

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection doivent être en : Caoutchouc butyle

**Protection de la peau**

Vêtements ignifugés. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide  
Couleur: bleu clair  
Odeur: de type ester

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	119-121 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	1,4 vol. %
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	19 °C
Température de décomposition:	280 °C DIN 51794
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	20 hPa
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

solide:  
gaz:

Propriétés comburantes  
Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Teneur en corps solides:

Viscosité dynamique: 100 mPa·s Rheostress

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 6 de 10

**10.1. Réactivité**

Facilement inflammable.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les : Agents d'oxydation puissants, amorceurs radicalaires, ions de métaux lourds.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Le produit durcit sous l'influence de la lumière UV visible. Conserver donc dans des récipients fermés à l'abri de la lumière entre 15°C et 25°C.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, des vapeurs d'acrylate âcres peuvent se former.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
97-63-2	méthacrylate d'éthyle					
	orale	DL50 mg/kg	14800	Rat	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	38,7 mg/l	Rat	GESTIS	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	5564	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate d'éthyle; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Méthacrylate d'hexyle; oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 7 de 10

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate d'éthyle)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référencées à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
97-63-2	méthacrylate d'éthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 mg/l	96 h	Salmo trutta fario (L) (Truite de rivière)	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >110	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >66 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oryzias latipes		OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 836 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202	
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >2,01 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,53 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >1000 mg/l)	3 h	Boue activée			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation					
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
		92-100%	14			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine					
		0-10%	28			
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)					

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 8 de 10

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Nº CAS	Substance	Log Pow
97-63-2	méthacrylate d'éthyle	1,87
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1

**FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	47-55	Cyprinus carpio (Carpe)	

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Non classé comme substances PBT ou vPvB

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1866

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** Résine en solution  
**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3  
**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L/ 30kg

Nº danger: 33

Code de restriction concernant les  
tunnels: D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matériau liquide inflammable

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 9 de 10

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1866
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Resin solution
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Marine pollutant:	-
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5L/ 30kg
EmS:	F-E, S-E

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Flash point: 19°C c.c.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1866
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Resin solution
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L/ 30 kg
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**luxaprint® flex coat**

Date de révision: 18.10.2023

Code du produit: 833

Page 10 de 10

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Flam. Liq: Liquide inflammable

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*